

AUTO-ÉCOLE SUCCESS

134 rue Jean Jaurès 83000 TOULON

04.83.57.11.41 – contact@successautoecole.com

Siret : 814 660 023 00015 – RCS : TOULON – TVA : FR91814660023

Agrément : E 16 083 0002 0 – CODE APE : 8553Z

N° d'activité Professionnelle : 93830690283

2.2 – V2

PROCÉDÉ D'ÉVALUATION

PROCÉDÉ D'ÉVALUATION – FORMATION B

AVANT LA FORMATION

Avant la signature du contrat de formation, vous devez effectuer une évaluation de départ. Cette évaluation est conforme à l'arrêté du 5 mars 1991 et étendue par le décret du 26 décembre 2000, lorsqu'un candidat choisit de s'inscrire dans une école de conduite.

Elle permet d'estimer le nombre d'heures dont vous aurez besoin pour obtenir votre permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage.

Moyen :

L'évaluation est organisée sur simulateur à l'auto-école.

Durée :

Elle dure 50 minutes.

Détail des compétences évaluées :

Elle se décompose en 8 rubriques :

- La première concerne : des renseignements d'ordre général sur l'élève
- La seconde, son expérience de la conduite
- La troisième, sa connaissance du véhicule
- La quatrième, ses attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
- La cinquième, ses habiletés
- La sixième, sa compréhension et sa mémoire
- La septième, sa perception
- La huitième, son émotivité

Procédure de l'évaluation :

1. Un questionnaire sur :
 - L'expérience de la conduite ;
 - Les connaissances du véhicule ;
 - L'attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité.
2. Des mises en situation de conduite permettant d'évaluer :
 - Les habiletés (l'installation au poste de conduite, démarrage/arrêt, la manipulation du volant) ;
 - La perception ;
 - La mémoire et compréhension ;
 - L'émotivité.

L'évaluation vise à la production d'un résultat conduisant à une proposition de volumes horaires.

Un exemplaire est remis à l'élève.

AUTO-ÉCOLE SUCCESS

134 rue Jean Jaurès 83000 TOULON

04.83.57.11.41 – contact@successautoecole.com

Siret : 814 660 023 00015 – RCS : TOULON – TVA : FR91814660023

Agrément : E 16 083 0002 0 – CODE APE : 8553Z

N° d'activité Professionnelle : 93830690283

2.2 – V2

Le volume de formation défini à la suite de cette évaluation est susceptible d'être modifié, il peut être revu à la baisse ou à la hausse en fonction de la progression de l'élève, son implication ainsi que par la fréquence et régularité des heures de cours.

AU COURS DE LA FORMATION

Durant la formation, pour évaluer votre autonomie sur les compétences indiquées dans votre programme de formation, des bilans de compétences sont menés permettant éventuellement de réactualiser le volume d'heures défini lors de l'évaluation de départ.

EN FIN DE FORMATION

Un enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen.

CES INFORMATIONS SONT CONSULTABLES SUR LE SITE :

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/var/toulon/success-auto-ecole>

Rubrique : « documents utiles ».

AUTO-ÉCOLE SUCCESS

134 rue Jean Jaurès 83000 TOULON

04.83.57.11.41 – contact@successautoecole.com

Siret : 814 660 023 00015 – RCS : TOULON – TVA : FR91814660023

Agrément : E 16 083 0002 0 – CODE APE : 8553Z

N° d'activité Professionnelle : 93830690283

2.2 – V2

PROCÉDÉ D'ÉVALUATION – FORMATIONS AUX CATÉGORIES A1 et A2

AVANT LA FORMATION

Pour débiter votre formation, une évaluation de vos compétences, va être réalisée sur la piste moto avec votre enseignant.

Cette évaluation permettra de vous proposer un volume de formation prévisionnel et d'organiser un calendrier de formation.

Moyen utilisé

- Motocyclette
- Enseignant
- Tablette – Support AGX HARMOBIL

Catégories de compétences évaluées :

L'évaluation comprend :

1. Un questionnaire sur :
 - L'expérience de la conduite ;
 - Les connaissances du véhicule ;
 - L'attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité.

2. Des mises en situation de conduite permettant d'évaluer :
 - Les habiletés (l'installation sur la machine, le démarrage/arrêt, l'équilibre...)
 - Les aspects émotionnels ;
 - Les capacités de perception, d'analyse et de décision ;
 - Les capacités d'attention, de compréhension et de mémoire de travail.

Durée : 55 minutes

L'évaluation vise à la production d'un résultat codifié à 3 niveaux de performance (faible, satisfaisant, bon) conduisant à 3 tranches de propositions de volumes horaires.

AU COURS DE LA FORMATION

Durant la formation, pour évaluer votre autonomie sur les compétences indiquées dans votre programme de formation, au moins un bilan de vos compétences est organisé sur plateau permettant éventuellement de réactualiser le volume d'heures défini lors de l'évaluation de départ.

EN FIN DE FORMATION

Un enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen, en circulation.

CES INFORMATIONS SONT CONSULTABLES ET TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE :

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/var/toulon/success-auto-ecole>

Rubrique : « documents utiles ».

AUTO-ÉCOLE SUCCESS

134 rue Jean Jaurès 83000 TOULON

04.83.57.11.41 – contact@successautoecole.com

Siret : 814 660 023 00015 – RCS : TOULON – TVA : FR91814660023

Agrément : E 16 083 0002 0 – CODE APE : 8553Z

N° d'activité Professionnelle : 93830690283

2.2 – V2

PROCÉDÉ D'ÉVALUATION – FORMATION À LA CATÉGORIE AM

AVANT LA FORMATION

Pour débiter votre formation, une évaluation de vos connaissances et vos compétences, d'une durée de **20 minutes**, va être réalisée.

Le moyen utilisé

Cette évaluation est réalisée au moyen d'un questionnaire portant sur votre profil d'élève, vos expériences de conduite d'un 2 roues et vos connaissances en code de la route.

Celle-ci pourra être complétée lors de la première leçon pratique hors circulation.

Items évalués

Le questionnaire permet d'évaluer vos connaissances concernant :

- Le code de la route ;
- Des règles de conduite ;
- Des techniques de conduite ;
- Le véhicule

Le questionnaire permet également d'évaluer :

- Vos expériences vécues en tant qu'usager de la route,
- Vos compétences psychomotrices,
- Vos motivations.

AU COURS DE LA FORMATION

Durant la formation, pour évaluer l'acquisition des compétences hors circulation et en circulation, des mises en situation en toute autonomie sont organisées.

EN FIN DE FORMATION

Votre enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre autonomie et si votre conduite est sécuritaire.

INFORMATION DU PUBLIC : Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public sur le site : <https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/var/toulon/success-auto-ecole> et dans le livret de formation.